



## Déclaration préalable à la CAPD du 12 juin 2014 au titre du SNUIPP-FSU 90

Nous tenons à rappeler ici l'attachement du SNUIPP FSU à la transparence et l'équité de traitement des collègues dans les opérations du mouvement. Même si le barème n'est qu'indicatif, nous souhaitons que les règles édictées dans la circulaire mouvement soient respectées dans l'intérêt de tous et de chacun pour garantir une équité de traitement des collègues qui ont participé à ces mutations.

Nous souhaitons pointer un problème technique récurrent, que nous avons déjà abordé dans le bilan du précédent mouvement et qui n'est toujours pas réglé. Il s'agit d'une erreur ou d'une absence de paramétrage de l'ordinateur dans les cas d'égalité de barèmes. Normalement l'ordinateur devrait prendre en compte l'AGS pure puis en cas d'égalité d'AGS, l'âge des personnels. Or les collègues se retrouvent « mal classés » par l'ordinateur. Cela a conduit à 5 cas d'erreurs d'affectation que nous avons signalées à vos services il y a quelques jours, suite à notre travail de vérification. L'impact est certes limité, mais cela nous pose problème que le mouvement informatique sur lequel vous vous basez pour les affectations des collègues ne soit pas un outil fiable.

Enfin, nous souhaitons que perdure le fonctionnement actuel de gestion du mouvement avec des groupes de travail en amont et un temps de bilan des opérations de mouvement, qui nous permet d'échanger avec vos services qui, à l'écoute de nos demandes, nous ont fourni cette année tous les documents nécessaires à notre travail de commissaire paritaire, nous les en remercions au passage.

Nous abordons, hélas une fois de plus, la question des remplacements dans notre département. Nous n'avons de cesse de vous redire combien la situation des remplacements est préoccupante et très mal vécue par les collègues sur le terrain au quotidien. La pénurie est telle que nous en arrivons à des aberrations dans les écoles, 3 exemples concrets :

→ une collègue en remplacement dans une classe depuis février à qui vous demandez d'aller remplacer pour une demi-journée dans la classe voisine la collègue partie en commission d'harmonisation CM2/6<sup>ème</sup>. Comment expliquer aux élèves, aux parents que la remplaçante est dans l'école mais pas pour eux ? Où est la continuité du service public dans ce cas ?

→ une collègue normalement en décharge de direction à qui on demande de reprendre sa classe car la personne qui la décharge est réquisitionnée.

→ une directrice dans une autre école avec 3 collègues remplaçantes en poste, à qui on demande de choisir quelle remplaçante retirer tous les matins pour aller dans une autre école sans remplaçant depuis plus de 15 jours. Est-ce sérieux ? Heureusement dans ce cas précis vous êtes revenu sur votre demande.

Vous n'avez pas tenu un discours propre à nous rassurer la dernière fois en CTSD sur les remplacements l'an prochain aussi nous vous demandons de faire remonter une demande auprès du recteur pour avoir des moyens supplémentaires de remplacements l'an prochain et pour cesser ce fonctionnement de gestion de la pénurie qui nous dessert tous.